

FIA DENOMME « ECOFI OBLIGATIONS INTERNATIONALES »

Code ISIN : FR0007381983

Paris, le 24 février 2023

Objet : transformation du Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG) dénommé "ECOFI OBLIGATIONS INTERNATIONALES" en Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM)

Madame, Monsieur,

Quels changements vont intervenir dans votre Fonds ?

En votre qualité de porteurs de parts du fonds dénommé « ECOFI OBLIGATIONS INTERNATIONALES » (ci-après le « Fonds »), nous avons l'honneur de vous informer de la transformation de votre Fonds en Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM).

Après examen de la stratégie et des contraintes d'investissement appliquées à votre Fonds par l'équipe de gestion, il ressort que votre Fonds respecte actuellement les règles d'investissement applicables aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM).

ECOFI Investissements, société de gestion de votre Fonds (ici la « Société de Gestion »), a donc décidé de transformer votre Fonds, prenant actuellement la forme d'un Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG) relevant de la Directive 2011/61/CE, en OPCVM relevant de la Directive 2009/65/CE et régi par les articles L.214-2 et suivants du Code monétaire et financier.

A cette occasion, la Société de Gestion a décidé d'apporter des précisions sur l'univers d'investissement de votre Fonds en ajoutant la possibilité d'investir dans des instruments de taux émis par le Danemark et la Nouvelle-Zélande et d'augmenter l'exposition au risque de change pour la passer de 40% à 50% de l'actif net.

Quand cette opération interviendra-t-elle ?

Cette modification a été agréée par l'Autorité des Marchés Financiers le 14 février 2023 et prendra effet le 09 mars 2023.

Si vous avez des questions ou si vous n'avez pas d'avis concernant ces modifications, n'hésitez pas à contacter votre conseiller habituel.

Si vous en acceptez les termes, cette opération n'implique aucune démarche spécifique de votre part.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir sans frais le rachat de vos parts à tout moment.

Quel est l'impact de cette modification sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- Modification du profil rendement/ risque : oui
- Augmentation du profil rendement/ risque : non
- Augmentation des frais : non
- Ampleur de l'évolution du profil de rendement/risque : non significatif



Quel est l'impact de cette opération sur votre fiscalité?

La modification ci-dessus décrite est sans incidence sur la fiscalité du Fonds et des parts que vous détenez.

Pour tout complément d'information, nous vous invitons à contacter votre conseiller habituel.

Quelles sont les principales différences entre le Fonds dont vous détenez des parts actuellement et le futur fonds ?

Voici le détail des modifications apportées à votre investissement :

	Avant	Après	
Régime juridique et politique d'investissement			
Forme juridique*	FIA	OPCVM	
Univers d'investissement	Le Fonds investit en titres émis par un Etat membre de la zone Euro ou par la Norvège, la Suède, la Suisse, le Canada, les Etats- Unis, le Japon, l'Australie et le Royaume-Uni.	Le Fonds investit en titres émis par un Etat membre de la zone Euro ou par la Norvège, la Suède, la Suisse, le Canada, les Etats- Unis, le Japon, l'Australie, et le Royaume-Uni, la Nouvelle-Zélande et le Danemark.	
Modification du profil de rendement/risque			Evolution du profil rendement/risque
Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques	40% maximum sur les devises suivantes : Australie (AUD), Canada (CAD), Suisse (CHF), Royaume-Uni (GBP), Japon (JPY), Norvège (NOK), Suède (SEK) et Etats-Unis(USD),	50% maximum sur les devises suivantes : Australie (AUD), Canada (CAD), Suisse (CHF), Royaume-Uni(GBP), Japon (JPY), Norvège (NOK), Suède (SEK), Etats-Unis (USD), Danemark (DKK), Nouvelle-Zélande(NZD)	+

*Cette modification a reçu un agrément de la part de l'AMF en date du 14 février 2023.

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous rappelons l'importance et la nécessité de prendre connaissance du document d'informations clés pour l'investisseur et du prospectus de votre Fonds. Nous vous invitons, en outre, à prendre régulièrement contact avec votre conseiller afin de vous permettre d'apprécier l'opportunité de vos placements.

Le document d'informations clés pour l'investisseur et le prospectus du Fonds sont tenus à votre disposition au siège social d'ECOFI INVESTISSEMENTS ou sur son site internet. Ces documents vous seront adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande auprès du Service Clients de la Société de Gestion dont les coordonnées figurent ci-après:

ECOFI INVESTISSEMENTS - Service Clients
22 rue Joubert - 75009 PARIS
Tél : 01 44 88 39 24 - Fax : 01 44 88 39 39 - email : contact@ecofi.fr

Nous restons à votre disposition pour toute précision et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Madame Claire MARTINETTO
Présidente du Directoire

